



Communiqué

Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 16/04/2020

Lyon, le 17 avril 2020

Vu les annonces faites par le Président de la République le 13 avril, le COMEX de la FFF du 16 avril a décidé d'arrêter définitivement les compétitions amateurs (hormis le NAT 1 et la D1 féminine) et, écartant dès le départ l'idée d'une saison blanche, a défini les modalités d'établissement des classements, des montées et des descentes pour les championnats nationaux, régionaux et de district (voir communiqué officiel de la FFF [en cliquant ici](#)). Le Bureau Plénier du même jour en a pris acte. Pour les compétitions régionales et de district, la décision fédérale est que toutes les montées prévues par les règlements de chacun seront conservées alors que les descentes seront limitées à une descente sportive par poule pour atténuer l'impact sportif de cet arrêt prématuré.

Dans le souci prioritaire de préserver la santé de tous et avec un confinement prolongé au minimum jusqu'au 11 mai, il était en effet illusoire d'imaginer que les compétitions pourraient reprendre correctement. Et si par bonheur, quelques dates devaient être de nouveau disponibles en juin, autant que les clubs puissent en bénéficier à leur échelle pour organiser d'éventuelles manifestations.

La force de ces mesures, c'est qu'elles seront appliquées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire fédéral, assurant ainsi l'équité sportive d'une ligue à l'autre.

Nous le savons, elles seront favorables à certains, défavorables à d'autres, voire les deux concernant différentes équipes au sein d'un même club !

Nous vous remercions par avance de votre compréhension dans leur application, car vous savez qu'il s'agit de décisions exceptionnelles prises dans des circonstances exceptionnelles.

Nous reviendrons donc vers vous dans les prochaines semaines pour publier les classements, montées et descentes des différents championnats régionaux arrêtés à la date de la suspension initiale des compétitions le 13 mars, après l'aboutissement bien sûr des procédures réglementaires et disciplinaires en cours (une quinzaine de dossiers) et l'application des règlements généraux, sportifs, disciplinaires ou financiers nécessaires à leur élaboration. Les 11 districts de la LAuRAFoot en feront de même.

Le déséquilibre créé par la limitation à une seule descente par poule de la R1 jusqu'aux dernières divisions de district va certainement nécessiter une adaptation du nombre et de la composition des poules (nombre d'équipes) dans nos différents championnats. Le Conseil de Ligue et les Comités Directeurs de District seront donc amenés à prendre, comme le prévoient les textes, un certain nombre de décisions conservatoires dans l'intérêt du football régional et départemental.

Pour ce qui concerne la LAuRAFoot, et comme le Bureau Plénier a décidé d'annuler l'Assemblée Générale prévue le 27 juin dans la mesure où il aurait été impossible de la tenir dans de bonnes conditions, il vous en sera rendu compte lors de l'AG d'octobre qui elle est maintenue à la date prévue du 24 octobre.

Dans le même temps, la FFF a confirmé la mise en place d'un Fond National de Solidarité à destination des clubs amateurs et devrait prochainement en préciser le montant et les modalités d'affectation et d'utilisation.

Ce fond, qui sera abondé de façon importante par vos ligue et districts, constituera une aide non négligeable au redémarrage du football dans vos clubs la saison prochaine.

Nous savons pouvoir compter sur votre coopération dans l'intérêt du football régional et pour surmonter cette bien difficile épreuve.

Bien sportivement à vous.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, le 17 avril 2020.

